

MODIFICATION DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS

FCP AFC AMANETT

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire

Agrément du Conseil du Marché Financier n°34-2023 du 18 mai 2023

Siège social : Carré de l'Or –Les jardins du Lac II –Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'intermédiaire en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, en sa qualité de gestionnaire de « FCP AFC AMANETT » porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 12 novembre 2025, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats dudit FCP, de capitalisation à distribution.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus capitalisées et seront intégralement distribuées chaque année aux arrondis prés et ce, à compter de l'exercice 2025.